

Entreprise _____ Chantier _____ Affaire N° _____

Date de commande _____ Date de fabrication souhaitée _____ Chambre N° _____

 Livraison Canplast Enlevée par le client Autre _____

- 1. Spécifications** fond de chambre dépotoir **2. Matière** PVC PE PP
 chambre complète chambre brise-énergie
- 3. Cheminée** Ø _____ mm **4. Forme du fond** cunette à l'anglaise conique plat plat incliné _____ %
 autre _____
- 5. Entrée** Ø _____ mm **6. Pente** _____ % **6b.** à + _____ mm
- 7. Sortie** Ø _____ mm **8. Pente** _____ % **8b.** à + _____ mm **9. Série** _____
- 10. Hauteur totale** _____ mm
- 11. Angle** _____ à droite rectiligne à gauche

Introductions supplémentaires

12	13			14	15+16
Ø en mm	Angle en degrés	à droite	à gauche	Pente %	Hauteur intro.
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

17. Trottoirs 5/10 7/10 10/10 autres

18. Désaxement Droite e* = _____
 Gauche a* = _____
 b* = _____

*min. une valeur

Réduction horizontale

19. Diamètre trou d'homme _____ mm

20. Hauteur trou d'homme _____ mm

Cône trou d'homme

21. Diamètre trou d'homme _____ mm

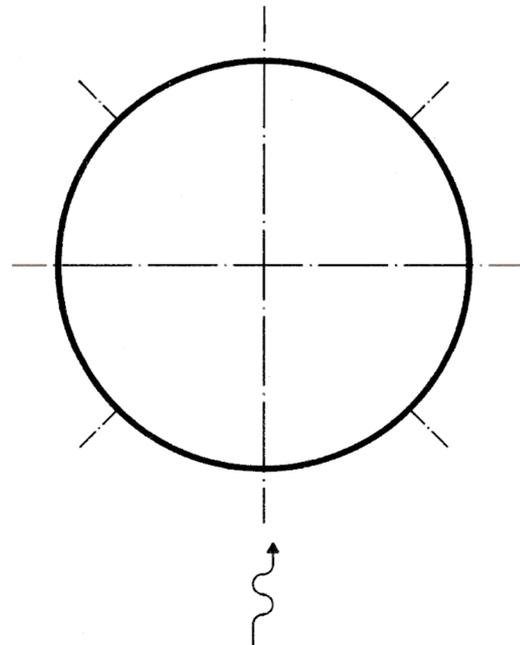
22. Hauteur trou d'homme _____ mm

Divers

23. Joint d'étanchéité Ø _____ mm

24. Coude plongeur à l'entrée à la sortie

25. Différence de hauteur _____ mm

26. En deux éléments orientables


Commandé par _____

Téléphone _____ Fax _____

E-mail _____

CONDITIONS GÉNÉRALES RÉGISSANT LA FOURNITURE DES CHAMBRES ET OUVRAGES PREFABRIQUÉS CANPLAST

1. Fabrication

1. Pour être mise en fabrication, la commande doit contenir toutes les cotes requises.
2. Les éléments construits selon les cotes indiquées par le client ne peuvent pas être repris.
3. Lors de la commande, spécifier si l'on est en présence d'une nappe phréatique.
4. Lorsqu'un client donne l'ordre d'interrompre la construction d'une pièce qui est déjà commencée, les frais courus sont à la charge du client.

2. Délais

1. Nos délais s'entendent départ atelier.
2. Les pièces courantes sont fabriquées dans un délai de 48 heures.
3. Dans des cas exceptionnels (urgence, incident sur le chantier, etc.), ce délai peut être réduit, selon entente avec le chef d'atelier.
4. Dans le cas de commande groupées (plusieurs pièces) la première pièce est fabriquée usuellement en 48 heures, les suivantes dans un délai à convenir. (Préciser la priorité de fabrication des pièces.)
5. Certaines pièces importantes requièrent un délai de fabrication de plus de 48 heures, à négocier de cas en cas (chambre complète, chambre PE, chambre brise-énergie, déversoirs d'orages, etc.).

3. Livraisons

Nos délais de livraison sont cités à titre indicatif et sans engagement. Ils s'entendent à compter de la date de réception de la commande. Les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni le paiement de dommages et intérêts. Nos conditions de livraison ne s'appliquent que sur le territoire suisse. Toute livraison hors des frontières fera l'objet de conditions de livraison particulières.

1. Les pièces préfabriquées sont livrées franco chantier ou aux dépôts de votre marchand régional, selon la disponibilité de nos moyens de transport.
2. En cas d'urgence, le client peut prendre possession de la pièce finie en nos ateliers.
3. Pour effectuer une livraison franco chantier, l'accès doit être praticable pour nos camions.
4. Le déchargement est à la charge de l'entreprise.
5. Le client garde l'entière responsabilité d'une réception conforme des marchandises sur le lieu de livraison. Si le contenu livré ne correspond pas à la commande, il lui appartient de déclarer immédiatement toutes ses réserves au transporteur.
6. Les éventuels dégâts pouvant survenir lors du déchargement, du stockage ou de la mise en place des pièces sont à la charge du client.

4. Pose

1. Les directives de pose ainsi que les indications transmises par le fournisseur doivent être respectées.
2. La mise en place des pièces cassées ou fissurées est fortement déconseillée, la réparation ultérieure ne pouvant être garantie.
3. Sauf exécution spéciale sur demande, les ouvrages enterrés seront enrobés de béton.

5. Garantie

1. Nos produits sont garantis 5 ans.
2. Les dégâts dus aux chocs sont exclus de la garantie,
3. Les résistances à la pression, aux produits chimiques et à la chaleur sont limitées (voir normes).
4. Sauf accord préalable avec le fournisseur, la garantie ne couvre pas les applications spéciales.

6. Réclamations

Pour être prise en considération toute réclamation concernant nos marchandises doit nous être adressée dans les dix jours qui suivent la réception de la marchandise. Toute réclamation portant sur une marchandise utilisée, transformée ou détruite ne sera pas recevable. Aucun retour ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part. En tout état de cause notre garantie se limitera au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses lors d'un examen contradictoire après retour en nos dépôts. Les notices, croquis, plans, démonstrations, assistance au démarrage des chantiers et tous autres renseignements donnés à nos clients ont pour objet de les informer de la technique d'utilisation de nos matériaux, ils ne sauraient être réputés concourir à leur mise en œuvre et n'engagent pas notre responsabilité.

7. Prestations de services

L'utilisation du matériel loué sera sous la seule responsabilité du locataire ou de ses préposés. Canplast ne saurait être tenu pour responsable des désordres directs ou indirects causés par une mauvaise utilisation du matériel ou un quelconque manquement aux règles de l'art. En cas de doute sur l'utilisation du matériel, le locataire prendra contact avec notre service technique.